

Villemolaque, le Vendredi 27 septembre 2019

Place de la République
66 300 VILLEMOLAQUE
Tél. 04 68 21 70 72
commune-villemolaque@orange.fr

**Compte-rendu de séance du
CONSEIL MUNICIPAL**

.....

Séance du 26 septembre 2019

Nombre de conseillers municipaux élus	15
Nombre de conseillers municipaux en fonction	14
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de procurations	3

Date de convocation : 20 septembre 2019

Présents : Jean-Luc BERGET, Bruno BOTET, Florence GAUDIN, Georges JOURDA, Annie LELAURAIN, Ghislaine MOLINIER, Jean-Claude PERALBA, Sabine RICHARD, Serge ROCA.

Absents excusés : Jean-Marc BENS, Ghislaine FLACHAIRE, Anne-Marie MARCONI, Joseph GAMARRO, Karine TRAINAUD

Procurations : Ghislaine FLACHAIRE à Florence GAUDIN, Anne-Marie MARCONI à Bruno BOTET, Joseph GAMARRO à Serge ROCA.

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Bruno BOTET

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019 : A l'unanimité

Point à rajouter à l'ordre du jour :

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour initial le point « DEMANDE DE SUBVENTION – POLE SERVICE DE PROXIMITE – Tranche 2 ».

Ce point serait discuté après le point III et deviendrait point n° IV.

Le point existant n° IV (Echange de Terrains) serait reporté au point n° V et ainsi de suite.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité

Arrivé en cours de séance : Georges JOURDA (A partir du point n° IV - DEMANDE DE SUBVENTION – POLE SERVICE DE PROXIMITE)

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

➤ **COMMUNICATION DES DIA**

Le rapporteur communique aux conseillers municipaux les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie et pour lesquelles la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- Sur le bien cadastré AD36 situé 1 bis, Rue de la Marinade, et appartenant à M. BOUIGUES Olivier
- Sur le bien cadastré AA 100 situés 18, Rue du Monastir del Camp et appartenant à M. BRANCHE Patricia
- Sur le bien cadastré AC 99 situé 1, Rue Alfred Sauvy et appartenant à M. THIALLIER Annie

➤ **ACQUISITIONS**

- Du 05/08/2019 d'un photocopieur pour l'Ecole Elémentaire auprès de la Société SHARP Business pour un montant de 2100 € HT – 2520 € TTC.
- D'un lave-vaisselle pour la Cantine auprès de la SARL ORTA pour un montant de 2 664 € HT – 3196.80 TTC

Délibération n°244/2019
Adoptée à l'unanimité

II. AVENANTS MARCHE « CREATION D'UN POLE SERVICE DE PROXIMITE »

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle

- la délibération du 13 août 2018 relative à l'attribution du marché pour les travaux de création d'un pôle service de proximité pour un montant de 395 388.23 euros HT.
- la délibération du 12 décembre 2018 décidant d'affermir la tranche optionnelle avec les entreprises concernées pour un montant de 25 423.78 euros HT.
- Le marché après affermissement de la tranche optionnelle se décomposant comme suit :

		Tranche Ferme	Tranche Optionnelle	TOTAL
Lot n° 1	Entreprise BOMATI	152 186.38 €	-	152 186.38
Lot n° 2	Entreprise ASTEN	27 709.45 €	-	27 709.45
Lot n° 3	Entreprise MONROS	19 542.35 €	9 098.61 €	28 640.96
Lot n° 4	Entreprise CORCOY	34 529.96 €	-	34 529.96
Lot n° 5	Entreprise CORCOY	8 562.32 €	1 191.26 €	9 753.58
Lot n° 6	Entreprise MEDRANO	14 164.28 €	3 417.00 €	17 581.28
Lot n° 7	Entreprise SNE	25 588.79 €	2 863.38 €	28 452.17
Lot n° 8	Entreprise FLUIDES CONCEPT 66	15 033.25 €	5 253.08 €	20 286.33
Lot n° 9	Entreprise IM2C	24 272.40 €	2 934.15 €	27 206.55
Lot n° 10	Entreprise TENDANCE DECO PEINTURE	7 099.25 €	666.00 €	7 765.25
Lot n°11	Entreprise GBF	11 027.20 €	-	11 027.20
Lot n° 12	Entreprise LEONARD et OLIVE	30 763.00 €	-	30 763.00
Lot n° 13	Entreprise COLAS	24 909.60 €	-	24 909.60
		395 388.23 € HT	25 423.78 € HT	420 812.01 HT
		474 465.88 € TTC	30 508.54 € TTC	

Le rapporteur informe les membres de l'Assemblée que les travaux arrivent à leur fin et qu'il s'avère nécessaire d'approuver les avenants qui prennent en compte :

- des prestations supplémentaires qui se sont avérées nécessaires en cours de chantier pour les lots :
 - N° 9 – Climatisation attribué à l'Entreprise IM2 C
 - N° 13 – Voirie, réseaux, divers attribué à l'Entreprise COLAS
- la suppression de divers postes pour les lots :
 - N° 2- Etanchéité, Isolation attribué à l'Entreprise ASTEN
 - N° 12 Serrurerie attribué à l'Entreprise LEONARD&OLIVE

Il donne connaissance des courriers du maître d'œuvre qui présentent les caractéristiques des avenants pour les lots suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Montant HT Base Option	Montant HT Total	Avenant	Nouveau montant	Variation
02	ASTEN	27 709.45		27 709.45	-1 837.49	25 871.96	-6.63%
09	IM2C	24 272.40	2 934.45	27 206.85	3 489.50	30 696.35	+12.85%
12	LEONARD&OLIV E	30 763.00		30 763.00	-1 705.00	29 058.00	-5.54%
13	COLAS	24 906.6		24 906.6	5 087.50	29 997.10	+20.42%

Le nouveau montant total du marché s'élève à 425 846.52 € HT soit +5 034.51€ HT Pourcentage : + 1.20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les avenants ci-dessus relatifs au marché de travaux pour la création d'un pôle service de proximité, comme détaillé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**Délibération n°245/2019
Adoptée à l'unanimité**

III. BAIL LOCATIF AU POLE SERVICE DE PROXIMITE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe que Madame RINCON Eléna, kinésithérapeute, a proposé de prendre à bail professionnel le local n°3 de 46,50 m² à usage de service situé dans l'immeuble communal – partie Pôle médical – au numéro 2 de la rue du Mas Déu pour son activité professionnelle.

Il donne lecture du bail à l'assemblée et propose que le loyer mensuel HT soit de 460 €, TVA en sus soit 552 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition dans les conditions exposées, autorise Monsieur le Maire à signer le bail présenté lequel sera annexé à la délibération pour former un tout indivisible

**Délibération n°246/2019
Adoptée à l'unanimité**

IV. DEMANDE DE SUBVENTION – POLE SERVICE DE PROXIMITE (Tranche 2)

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle le projet de construction sur l'ilot n°2 de la Joncasse du Pôle Service de Proximité. Ce projet a été divisé en deux tranches. La tranche 1, qui a fait l'objet d'un 1er marché, est maintenant terminée. Il explique que de nouvelles activités commerciales sont intéressées pour s'implanter sur la partie non terminée, et qu'en conséquence il conviendrait de lancer un second marché afin de finaliser l'aménagement intérieur de l'aile du bâtiment qui avait été traitée brute dans l'attente de futurs locataires. Après étude, ce nouveau projet s'élèverait à 90 000€ HT (80 000€ de travaux + 10 000€ d'honoraires divers).

Le Conseil Municipal, décide la mise en œuvre en tant que maître d'ouvrage de la tranche 2 du projet de création d'un pôle de services de proximité comme présenté, autorise Monsieur le Maire à lancer le programme et à solliciter les subventions d'un montant le plus élevé possible, notamment auprès de l'Etat et du Département.

Il approuve le plan de financement ci-dessous :

Montant de l'Opération estimée	:	90 000€ HT
Aide de l'Etat- DETR ou FSIL	30%	: 27 000€
Aide du Conseil Départemental	30%	: 27 000€
Fonds Propres de la Commune	40%	: 36 000€ + 18 000€(TVA)

Délibération n°247/2019
Adoptée à l'unanimité

V. ECHANGE DE TERRAINS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'intégration au domaine public et afin de fixer les emprises définitives de la RD37A, il est nécessaire de procéder à un échange de foncier à l'euro symbolique avec le Département des Pyrénées Orientales.

Les parcelles cadastrées section AA136 et AB195 dont la Commune de VILLEMOLAQUE est propriétaire sont concernées par des surfaces respectives d'emprise de 98 m² et 394 m².

En échange et conformément à la convention foncière du 08/10/2014, la commune récupérera les parcelles suivantes pour une surface totale de 4 833 m² :

- Partie de la parcelle AB196 pour 911 m², partie de la parcelle AB200 pour 1123 m² et parties de la parcelle AA137 pour 626 m², 42 m², 929 m² et 192 m²
- Parcelle AA 149 pour 298 m², AB 199 pour 340 m², AB 94 pour 80 m², AA 147 pour 30 m², AA 146 pour 45 m² et AA 150 pour 217 m²

Le Conseil Municipal, compte-tenu de l'intérêt public qui s'attache à ces acquisitions, accepte l'échange de parcelles précitées pour un euro symbolique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à Monsieur ROCA, 1^{er} adjoint, pour signer tous documents relatifs à ces échanges.

Délibération n°248/2019
Adoptée à l'unanimité

VI. TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'il conviendrait, afin de pérenniser l'emploi d'agents contractuels et d'assurer la nomination d'un agent au titre de la promotion interne, de créer les postes suivants à compter du **01 Décembre 2019**

- Adjoint technique principal 1ère classe (35/35^{ième})
- Adjoint technique (35/35^{ième})
- Adjoint technique (17.5/35^{ième})

De plus, il conviendra de supprimer les postes ci-après anciennement occupés par des agents ayant bénéficié de la promotion interne en cours d'année.

- Rédacteur principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- ATSEM principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 2ème classe (21.32/35^{ième})
- Adjoint technique principal 2ème classe (35/35^{ième})

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs actualisé tel que présenté ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs à intervenir.

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des REDACTEURS		

- poste de secrétaire de mairie	- Rédacteur principal 1ère classe	1 poste à 35 h
Cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
- poste d'agent administratif	- adjoint administratif principal 1ère classe - adjoint administratif	1 poste à 35h 1 poste à 19h
Cadre d'emplois des ATSEM		
- poste agent Ecole Maternelle	- ATSEM principal 1ère classe	1 poste à 26h55
Cadre d'emplois des AGENTS DE MAÎTRISE		
- agent technique polyvalent	- Agent de maîtrise	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES		
- agent technique	- adjoint technique principal 1ère classe - adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 21h32 1 poste à 35h 2 postes à 35h 1 poste à 22h
- agent technique	- adjoint technique	2 postes à 21h32 1 poste à 21h 1 poste à 35h 1 poste à 17.5h
- agent technique contractuel	- adjoint technique	1 poste à 35 h 2 postes à 17.5/35ème
- agent administratif contractuel	- adjoint administratif	2 postes à 17.5/35ème

**Délibération n°249/2019
Adoptée à l'unanimité**

VII. MODIFICATION DES STATUTS DU SYDEEL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance de la délibération du 27 Juin 2019, du Comité Syndical du SYDEEL66 en faveur des modifications de ses statuts.

Il informe que les modifications envisagées portent sur les articles énoncés ci-dessous :

- Mise en conformité rédaction Art 5.1.1 - compétence obligatoire distribution publique d'électricité
- Prise en compte du nouveau code de la commande publique Art 5.1.2 / 5.3.4
- Modification Art 5.2.2 – pour adaptation au contexte en termes d'innovation pour la mobilité propre
- Actualisation Art 5.3 et sous-articles correspondants – Mise en commun moyens et activités accessoires concernant notamment les actions liées à la transition énergétique.
- Création Art 5.3.5 – Autres Activités Complémentaires
- Modification Art 8 – Composition et fonctionnement du comité syndical
- Reformulation article 8.2 et renumérotation en 8.5 – Dispositions relatives au fonctionnement du Comité Syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président
- Création Art 8.6 – relatif aux Commissions
- Reformulation Art 9 – Election du bureau
- Suppression des Art 11 / 12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation
- Actualisation Art 13 – Budget – Reformulation art 13-1 Dépenses et ajout de recettes à l'article 13-2

Le Conseil Municipal, approuve la rédaction des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

Délibération n°250/2019
Adoptée à l'unanimité

VIII. MODIFICATIONS DE CREDITS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'apporter au budget primitif principal 2019 de la commune, les modifications ci-après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts		Augmentation sur crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
R/ Frais Etudes	2031-040	2 031.00€		
D/ Autres Immo. Corp. En cours	2318-040	2 031.00€		

Délibération n°251/2019
Adoptée à l'unanimité

IX. COMMANDE ARBRES A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur rappelle que chaque année une campagne d'embellissement de nos espaces verts publics est programmée, et qu'il serait souhaitable de préparer celle pour l'année à venir.

Le Conseil Municipal décide de demander à la Pépinière Départementale les plants d'arbres et d'arbustes dont la liste sera annexée à la délibération.

Délibération n°252/2019
Adoptée à l'unanimité

X. AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE PASSA

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire informe qu'une Enquête Publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Eolien de Passa en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Passa est en cours.

Il rappelle que les possibilités d'accéder à l'entier dossier d'enquête publique ont été communiquées aux habitants de Villemolaque par affichage sur le tableau officiel de la mairie, ainsi que par voie de flash municipal (flash n°154 distribué courant août avant l'ouverture de l'enquête publique).

Il précise aussi que, conformément aux règles encadrant les ICPE, dans le cadre de l'enquête publique, l'avis du Conseil municipal de Villemolaque est sollicité (comme celui des 16 autres municipalités se trouvant dans un rayon de six kilomètres autour du lieu d'implantation projeté) et qu'il convient donc que le conseil municipal se prononce sur le projet.

Enfin, après avoir rappelé que le projet de délibération a été joint à la convocation du Conseil municipal, le maire souhaite mettre plus particulièrement l'accent sur certains aspects de ce projet éolien qui lui paraissent rédhibitoires :

- Le lourd impact paysager que représenteraient les éoliennes de 130 à 150m de hauteur
- Les impacts environnementaux sur la flore et la faune
- Le fait que ce projet « ultra-local » ne peut, en aucune manière, être considéré comme un projet de territoire à quelque échelon que ce soit (intercommunal, départemental ou régional)
- L'existence de 4 ou 5 autres projets qui menacent aussi notre territoire des Aspres, et qui eux non plus ne s'inscrivent pas dans une stratégie cohérente de territoire à une échelle pertinente, avec le risque important qu'en l'absence de vision d'ensemble, ces projets qui seront étudiés et instruits séparément les uns des autres, voient tous finalement le jour.

Le maire ouvre la discussion.

A l'issue du débat, le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Le Conseil municipal émet, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de parc éolien de Passa.

Le projet de délibération proposé par le maire est ainsi adopté à l'unanimité.

Délibération n°253/2019
Adoptée à l'unanimité

XI. MOTION DE SOUTIEN AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur indique à l'Assemblée que l'AMF sollicite des collectivités territoriales leur positionnement en faveur d'une motion relative à la réduction programmée de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâtie.

Il est proposé au Conseil d'adopter la motion présentée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- REFUSE toute réduction des moyens d'intervention et d'actions des Chambres d'Agriculture auprès des agriculteurs, des forestiers et des territoires ruraux car des coupes budgétaires iraient à l'encontre de l'efficacité, de la proximité, de l'accompagnement des entreprises agricoles et des territoires.
- DEMANDE au gouvernement de renoncer à la mesure annoncée de la réduction de 15% en 2020, 2% en 2021 et 2% en 2022 de la ressource TATFNB des Chambres d'Agriculture.

Délibération n°254/2019
Adoptée à l'unanimité

XII. PRESENTATION RAPPORT ACTIVITE 2018 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu du rapport d'activité 2017 détaillé de la commune ainsi que du rapport d'activité général 2018 du service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC 66).

Le Conseil Municipal prend acte

Délibération n°255/2019
Adoptée à l'unanimité

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

1- Préparation de nouveaux baux locatifs au pôle services de proximité

Accord de principe sur les caractéristiques de baux commerciaux qui seront proposés à deux candidats intéressés.

2- Accueil de la traditionnelle manifestation des motards du GMAE

Accord pour accueillir sur la Commune la « Balade pour un copain » organisée le 1^{er} mai 2020 par la GMAE au profit des maladies neurodégénératives.

3- Projet d'acquisition foncière

Accord de principe renouvelé pour finaliser l'acquisition foncière d'un délaissé autoroutier destiné à accueillir un projet solaire au sol.

Séance levée à 23 Heures

Le Maire

Jean-Claude PERALBA